

Chers Amis

ATTENTION : Le comité de pilotage du Cercle a décidé de choisir, jusqu'à nouvel ordre, de se réunir le dernier mercredi du mois de 12h30 à 13h30, donc, ce mois-ci, le mercredi 28 avril, toujours sur la place du Capitole.

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève. Même si votre participation est réduite à quelques minutes, votre soutien nous est précieux !

Durant le Cercle de silence, nous porterons un masque et nous respecterons la distanciation physique afin de tenir compte au mieux des contraintes sanitaires. Nous profitons de ce point pour vous préciser que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

Quelques nouvelles du CRA de Cornebarrieu :

Il y a actuellement 42 retenus, 5 femmes et 37 hommes, pas de familles. Il y a beaucoup de libérations de personnes arrivées au terme sans pouvoir être expulsés, en général après 60 à 70 jours de rétention, et pas trop d'entrées.

Concernant le Covid, les entrants sont testés. Ces dernières semaines, il y a eu un cas positif dans le centre et cette personne a été libérée en lui conseillant de se rendre dans un centre Croix Rouge dédié, par ses propres moyens !!!

Vous trouverez **les lettres mensuelles de la Coordination nationale des cercles de silence** sur le site web

<http://franciscains-occitanie.fr/lettres-precedentes-du-cercle-de-silence/> avec des nouvelles très intéressantes sur les autres Cercles de silence.

Au cours d'une conférence de presse organisée par le secours Catholique le 3 mars 2021, sa présidente Véronique Fayet et l'évêque d'Arras, Mgr Leborgne, ont remis en cause la politique migratoire et lancé un appel solennel dans lequel ils demandent aux autorités d'« arrêter la chasse à l'homme ». Durant cette conférence, Mgr Leborgne a dit la phrase : **On traite mieux des objets. En France, le droit des animaux de compagnie est mieux respecté que les droits des migrants.**

Publié le 16/04/2021 : Vingt migrants tentant de rallier l'Europe depuis les côtes tunisiennes ont péri en mer et 17 sont portés disparus, après le naufrage de leur embarcation de fortune. Les recherches de survivants ont été interrompues en raison du mauvais temps.

Morts en Méditerranée, l'inaction des garde-côtes libyens mise en cause :

Des retranscriptions de conversations téléphoniques datant de 2017 mettent en évidence que des migrants sont morts noyés en raison d'un défaut de réponse des garde-côtes libyens, qui bénéficient pourtant d'importantes aides européennes pour cette mission.

La protection des migrants en Méditerranée :

le Conseil de l'Europe s'alarme des politiques migratoires de l'UE. Un article du Monde qui en parle "Dans un rapport publié mardi 9 mars 2021, l'instance européenne épingle le « manque de volonté des Etats européens » d'établir des politiques de protection, qui cause la perte de « milliers de vies humaines ». " Vous trouverez l'article du Monde après nos signatures. Précision : le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale instituée le 5 mai 1949 par le traité de Londres. C'est une organisation internationale qui rassemble 47 États membres, par le biais des normes juridiques dans les domaines de la protection des droits de l'homme, du renforcement de la démocratie et de la prééminence du droit. Les liens web vers l'article du Monde

https://www.lemonde.fr/international/article/2021/03/09/protection-des-migrants-en-mediterranee-le-conseil-de-l-europe-s-alarme-des-politiques-migratoires-de-l-ue_6072473_3210.html

et vers le rapport du Conseil de l'Europe (en anglais)

<https://rm.coe.int/a-distress-call-for-human-rights-the-widening-gap-in-migrant-protectio/1680a1abcd>

Un article de l'association "INFO MIGRANTS " dénonçant un comportement particulièrement révoltant sur la conduite de L'Aide sociale à l'enfance à Nice . Un exemple parmi tant d'autres... Voir l'article sur le web

<https://www.infomigrants.net/fr/post/31646/nice-des-jeunes-migrants-arretes-menottes-a-la-sortie-des-bureaux-de-l-aide-a-enfance>

Nous espérons que ces quelques informations vous conforteront dans la nécessité de poursuivre notre action commune réclamant la fermeture des Centres de Rétention Administrative.

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches. 

Le Comité de Pilotage du CdS de Toulouse

Article du Monde sur la Protection des migrants en Méditerranée : le Conseil de l'Europe s'alarme des politiques migratoires de l'UE

Dans un rapport publié par Le Monde avec AFP le 09 mars 2021 à 12h05 : L'instance européenne épingle le « manque de volonté des Etats européens » d'établir des politiques de protection, qui cause la perte de « milliers de vies humaines ».

Refoulements d'embarcations, naufrages plus fréquents..., la situation des migrants qui traversent la Méditerranée s'est détériorée en 2020, aggravée par la crise sanitaire. Le Conseil de l'Europe a vilipendé mardi 9 mars le « manque de volonté des Etats européens » d'établir des politiques de protection, qui cause la perte de « milliers de vies humaines ».

« Depuis des années, les pays d'Europe se sont engagés dans une course vers l'abîme, pour maintenir hors de nos frontières les personnes ayant besoin de notre protection, avec des conséquences désastreuses », déplore Dunja Mijatovic, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, en introduction d'un rapport publié mardi. « Leur réponse est l'un des exemples les plus flagrants de la façon dont les mauvaises politiques migratoires portent atteinte aux droits humains et coûtent la vie à des milliers d'êtres humains. »

Le document dresse le bilan de la mise en place des recommandations publiées en 2019, dans un précédent rapport, par le Conseil de l'Europe. Et le constat est sans appel : « La situation des droits humains dans la région méditerranéenne reste déplorable », et s'est « encore détériorée ».

Sur la période observée, entre juillet 2019 et la fin de 2020, plus de 2 600 décès ont été recensés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le rapport rappelle que ce chiffre est sans doute sous-estimé, les noyades se produisant bien souvent hors des radars. « Les naufrages en Méditerranée demeurent tragiquement fréquents. »

Le Conseil de l'Europe énumère plusieurs raisons à la détérioration de la situation, notamment « le retrait progressif des navires affrétés par les Etats », en même temps que les entraves, administratives et judiciaires, posées aux opérations de sauvetage menées par les organisations non gouvernementales (ONG). « L'approche des Etats consiste encore à limiter le travail vital des ONG, plutôt que de considérer qu'elles comblent les lacunes laissées par leur propre désengagement. » L'institution estime que ce désengagement des Etats européens vise à « accroître la possibilité » que les personnes en mer soient interceptées par les garde-côtes libyens et reconduites dans ce pays, malgré les « graves violations des droits humains » qui y sont commises contre les migrants. Certains

pays n'ont d'ailleurs pas hésité à signer ou renouveler des accords avec Tripoli, et à « externaliser » certaines responsabilités. Elle dénonce également la pratique, « en augmentation », des refoulements d'embarcations de migrants, documentée dans le cas des autorités maltaises, grecques et chypriotes, et suspectées de la part de l'agence Frontex. Le Conseil de l'Europe souligne que le contexte d'épidémie de Covid-19 a encore dégradé la situation : ainsi, en novembre 2020, un navire a été utilisé pour maintenir 1 195 migrants en quarantaine au large de la Sicile, et les délais de débarquement ont été allongés pour d'autres bateaux, quand les ports n'étaient pas tout simplement rendus inaccessibles.

Lire aussi Migrations : l'agence européenne Frontex mise en cause pour des refoulements en mer
Le rapport invite les Etats européens à « développer des voies de migration sûres et légales », par exemple en généralisant les « visas humanitaires », encore « sous-utilisés », ou en assouplissant les règles permettant le regroupement familial. De telles réformes permettraient de limiter les « trafics et la traite d'êtres humains ». En conclusion, Mme Mijatovic appelle les pays membres du Conseil de l'Europe, tous signataires de la Convention européenne des droits de l'homme, à prendre des mesures pour préserver la vie des migrants tentant de traverser la Méditerranée. « Il s'agit là d'une question de vie ou de mort – et il en va de la crédibilité de l'engagement des pays européens en faveur des droits humains », prévient-elle.